



Article R213-13 du Code Pénitentiaire : Application Oui, Mais à Quel Prix ?

Lannemezan n'est pas un centre de détention ordinaire ! Nous sommes une **MAISON CENTRALE**, accueillant des détenus aux profils extrêmement lourds, parmi les plus dangereux du pays. **Appliquer l'article R213-13 sans les moyens nécessaires, c'est mettre en péril la sécurité des agents et de l'Établissement !**

UN MANQUE D'EFFECTIFS CRITIQUE ET INACCEPTABLE !

À ce jour, nous sommes à moins 24 agents (20 surveillants et 4 brigadiers-chefs)... sans même compter les absents ! Ce déficit abyssal affaiblit notre capacité à gérer une population pénale à hauts risques. Moins d'effectifs, c'est plus de danger !

- Comment assurer la surveillance, la sécurité et la discipline avec des équipes en sous-effectif constant ?
- Comment répondre aux exigences accrues de notre mission face à des détenus ultra-surveillés et souvent ingérables ?
- Comment être au maximum de ses capacités quand le quota d'heures supplémentaires explose chaque mois. Certains agents comptent plus de 450 heures supplémentaires sur une année ! **Les agents arrivent à bout de souffle !**

L'OISIVETÉ, UNE BOMBE À RETARDEMENT !

Le travail pénitentiaire est une nécessité absolue dans un établissement comme le nôtre. Sans activité, les tensions explosent et le risque de passage à l'acte devient incontrôlable.

Les agents sur le terrain nous remontent les problèmes, les tensions... dû à ce manque de travail, et plus particulièrement sur le bâtiment B où ce dernier est très limité !

LE DÉMÉNAGEMENT DES CHEFS DE BÂTIMENT : UN SENTIMENT D'ABANDON !

Alors qu'une mission aussi sensible que l'application de l'article R213-13 exige une équipe unie et solidaire, la décision de retirer les officiers de bâtiment de la détention ne fait que renforcer le sentiment d'abandon des agents.

Pourquoi nous laisser seuls face aux difficultés, alors que **nous devons être plus unis que jamais ?**

TROP, C'EST TROP ! FO JUSTICE LANNEMEZAN DIT STOP !

Appliquer cette mission « R213-13 » sans moyens humains et matériels, c'est nous exposer à des risques inconsidérés. Nous refusons d'être les prochaines victimes d'un manque criant de considération pour nos conditions de travail et notre sécurité !

FO Justice Lannemezan exige des renforts immédiats et adaptés à la réalité de notre Établissement !

FO Justice Lannemezan exige un effectif à 14 des ELSP pour les retrouver sur notre structure 7 jours sur 7.

FO Justice Lannemezan exige le maintien des chefs de bâtiment sur leur bâtiment !

FO Justice Lannemezan réclame des solutions immédiates pour occuper cette population pénale ultra-sensible !

FO Justice Lannemezan exige des garanties d'une application sécurisée et adaptée de l'article R213-13 sur notre Établissement.

Le bureau, le 12 février 2025

